



ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier

75013 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier

75013 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 8 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le rapport est daté de ce jour pour collecter jusqu'au dernier moment les éléments probants à l'expression de l'opinion.

Paris, le 7 octobre 2024



SEC HEMBERT
Représentée par son Président

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





Les Œuvres de la Mie de Pain

Présentation des comptes de l'exercice 2023

Cette présentation des comptes annuels de l'Association comporte notamment les documents suivants :

- **Un bilan** qui représente la situation patrimoniale de l'association les Œuvres de la Mie de Pain, conforme au modèle de l'Art. 421-1 du règlement ANC 2018-06 modifié.
- **Un compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature, conforme au modèle de l'Art. 422-1 du règlement ANC 2018-06 modifié.
- **Une annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, conformément aux dispositions des Art. 431-1 et ss. du règlement ANC 2018-06 modifié dont notamment :
 - Un compte de résultat par origine et destination (**CROD**) et son annexe ;
 - Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (**CER**).

BILAN 31/12/2023 (Actif)

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :	861 527	206 834	654 692	628 479
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	861 527	206 834	654 692	628 479
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :	15 883 241	9 168 106	6 715 135	7 050 284
Terrains	-	-	-	-
Constructions	13 627 436	7 792 081	5 835 355	6 238 572
Installations techniques, matériel et outillage industriels	929 861	860 706	69 155	69 273
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	950 944	515 319	435 625	277 564
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	375 000	-	375 000	464 875
Immobilisations financières :	255 459	-	255 459	255 459
Participations et Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	255 459	-	255 459	255 459
Total I	17 000 227	9 374 941	7 625 286	7 934 223
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	87 307	-	87 307	66 903
Avances et acomptes versés	-	-	-	6 471
Créances	1 918 584	56 411	1 862 173	1 186 573
Créances clients, usagers et comptes rattachés	355 241	48 411	306 830	324 409
Créances reçues par legs ou donations	302 512	-	302 512	160 581
Autres créances	1 260 831	8 000	1 252 831	701 583
Valeurs mobilières de placement	981 660	-	981 660	1 054 176
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	15 512 749	-	15 512 749	15 268 118
Charges constatées d'avance	155 540	-	155 540	100 817
Total II	18 655 841	56 411	18 599 430	17 683 057
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif (V)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	35 656 068	9 431 352	26 224 716	25 317 280

4

BILAN 31/12/2023 (Passif)

PASSIF	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	757 128	757 128
<i>Fonds propres statutaires</i>	70 795	70 795
<i>Fonds propres complémentaires</i>	686 333	686 333
Fonds propres avec droit de reprise :	-	-
<i>Fonds statutaires</i>	-	-
<i>Fonds propres complémentaires</i>	-	-
Ecarts de réévaluation Réserves	-	-
Réserves :	12 139 987	10 694 783
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	-	-
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	12 139 987	10 694 783
<i>Autres</i>	-	-
Report à nouveau	978 675	978 675
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	172 039	1 445 204
Situation nette (sous total)	14 047 829	13 875 790
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	1 050 934	1 177 335
Provisions réglementées	-	-
Total I	15 098 763	15 053 125
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	677 512	625 457
<i>Fonds dédiés</i>	375 714	334 284
Total II	1 053 226	959 741
PROVISIONS		
Provisions pour risques	172 811	200 550
Provisions pour charges	-	-
Total III	172 811	200 550
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>	-	-
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	6 524 044	6 873 642
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	76 896	68 079
<i>Avances et acomptes reçus</i>	-	-
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	1 624 884	719 759
<i>Dettes des legs ou donations</i>	-	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 671 721	1 716 916
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	-	-
<i>Autres dettes</i>	2 371	22 285
Instrument de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	3 182
Total IV	9 899 915	9 403 864
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 224 716	25 617 280



COMPTE DE RESULTAT 2023

Résultat d'exploitation

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 235	4 385
Ventes de biens et services	1 053 633	1 029 683
Ventes de biens	-	-
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
Ventes de prestations de service	1 053 633	1 029 683
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	14 927 224	14 655 128
Concours publics et subventions d'exploitation	9 811 479	9 661 494
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	5 115 745	4 993 635
<i>Dons manuels</i>	4 831 407	4 736 075
<i>Mécénats</i>	84 567	149 786
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	199 771	107 774
Contributions financières	314 904	301 271
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	185 886	327 133
Utilisations des fonds dédiés	96 592	245 660
Autres produits	456 704	423 332
Total I	17 039 178	16 986 591
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	- 20 404	- 20 237
Autres achats et charges externes	6 868 186	5 991 029
Aides financières	34 460	59 281
Impôts, taxes et versements assimilés	655 881	604 209
Salaires et traitements	5 961 092	5 620 200
Charges sociales	2 331 610	2 152 347
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	573 854	589 917
Dotations aux provisions	56 411	44 336
Reports en fonds dédiés	138 022	264 426
Autres charges	69 457	126 716
Total II	16 668 569	15 432 225
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	370 609	1 554 367



Résultat financier et résultat courant avant impôts

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	17 642	2 170
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	17 642	2 170
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	35 503	44 179
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	35 503	44 179
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 17 861	- 42 009
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	352 749	1 512 358

Résultat exceptionnel Excédent ou déficit Contributions volontaires en nature.

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	418 472	78 534
Sur opérations en capital	-	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 210	90 874
Total V	420 681	169 408
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	474 346	236 087
Sur opérations en capital	-	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	122 811	
Total VI	597 157	236 087
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 176 476	- 66 679
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 234	476
Total des produits (I + III + V)	17 477 502	17 158 170
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 305 463	15 712 966
EXCEDENT OU DEFICIT	172 039	1 445 204
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	905 733	835 769
<i>Prestations en nature</i>	147 900	1 596
<i>Bénévolat</i>	266 496	306 173
TOTAL	1 320 129	1 143 539
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>	905 733	835 769
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	147 900	1 596
<i>Prestations en nature</i>	-	
<i>Personnel bénévole</i>	266 496	306 173
TOTAL	1 320 129	1 143 539





ANNEXE au bilan et au compte de résultat 2023

1	Objet social.....	10
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	12
3	Description des moyens mis en œuvre	13
3.1	Immeubles – Terrains	13
3.2	Ressources humaines	14
3.3	Opérations de marketing direct	14
4	Organismes liés	16
5	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	17
5.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	17
5.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	18
6	Principes et méthodes comptables.....	19
6.1	Principes généraux	19
6.1.1	<i>Changement de méthode comptable</i>	<i>19</i>
6.1.2	<i>Changements d'estimation.....</i>	<i>19</i>
6.1.3	<i>Corrections d'erreurs</i>	<i>19</i>
6.2	Dérogations	19
6.3	Principales méthodes comptables	19
7	Informations relatives aux postes du bilan	21
7.1	Actif immobilisé	22
7.1.1	<i>Répartition et évolution de l'actif immobilisé (brut)</i>	<i>23</i>
7.1.2	<i>Amortissements de l'actif immobilisé.....</i>	<i>24</i>
7.1.3	<i>Dépréciations de l'actif immobilisé.....</i>	<i>26</i>
7.1.4	<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....</i>	<i>26</i>
7.1.5	<i>Actifs inaliénables</i>	<i>26</i>
7.1.6	<i>Prêts aux partenaires.....</i>	<i>26</i>
7.2	Actif circulant.....	26
7.2.1	<i>Stocks et en cours fin 2023</i>	<i>26</i>



7.2.2	<i>Créances, dont créances par legs ou donations / dépréciations</i>	26
7.2.3	<i>Précisions sur d'autres créances</i>	27
7.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	28
7.4	Fonds propres	28
7.4.1	<i>Tableau de variation des Fonds propres 2023</i>	29
7.4.2	<i>Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise</i>	30
7.4.3	<i>Report à nouveau</i>	31
7.4.4	<i>L'excédent ou déficit de l'exercice</i>	31
7.4.5	<i>Subventions d'investissement</i>	31
7.5	Fonds reportés et dédiés	33
7.5.1	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	33
7.5.2	<i>Fonds dédiés</i>	33
7.6	Variation des provisions réglementées et pour risques et charges	35
7.6.1	<i>Aménagement du cadre général - Augmentations (colonne B)</i>	35
7.6.2	<i>Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)</i>	35
7.7	Provision pour risques et charges	36
7.8	Dettes	36
7.8.1	<i>Précisions sur les dettes</i>	36
7.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	37
8	Informations relatives au compte de résultat	38
8.1	Présentation par origine et destination (CROD) Produits et charges	38
8.2	Présentation par origine et destination (CROD) Contributions volontaires en nature	39
8.3	Déficits et excédents par établissement avant répartition des dons	40
8.4	Produits du compte de résultat par origine et destination	41
8.4.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	41
8.4.2	<i>Subventions et autres concours publics</i>	44
8.4.3	<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	46
8.5	Charges du compte de résultat par origine et destination	47
8.5.1	<i>Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination</i>	47
8.5.2	<i>Missions sociales</i>	47
8.5.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	48
8.5.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	50



8.5.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	50
8.5.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	51
8.6	Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination.....	51
8.6.1	<i>Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public</i>	52
8.7	Tableau de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	54
8.8	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges	56
8.8.1	<i>Charges Financières, aides financières</i>	56
8.9	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat.....	57
8.9.1	<i>Produits à recevoir (autres créances)</i>	57
8.9.2	<i>Produits et charges imputables à un autre exercice</i>	57
8.9.3	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	58
8.9.4	<i>Transferts de charges</i>	58
8.9.5	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	58
8.9.6	<i>Etat séparé des avantages ou ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023</i>	59
9	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) .	60
10	Autres informations et engagements	63
10.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	63
11	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	64
11.1	Engagements financiers donnés et reçus	64
11.1.1	<i>Les engagements de retraites et avantages assimilés</i>	64
11.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	64
11.3	Autres opérations non inscrites au bilan.....	64
12	Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association	66
12.1	Tableau de refacturation de personnel entre établissements.....	66
12.2	Tableau de ventilation des frais de siège et autres charges communes	66
12.3	Tableau de répartition des dons et résultats par établissement	67

a



1 Objet social

L'objet social de l'association est ainsi décrit à l'article 1 de ses statuts :

- « L'assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, [...] ainsi que par des visites et assistance à domicile »
- « L'éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, ARPE (anciennement USMB). »

Sur ce socle, l'association Les Œuvres de la Mie de Pain a développé une offre d'accompagnement et d'hébergement qui s'appuie sur différents établissements et se décline en deux volets :

- L'accueil et l'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- Une activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).

L'Association a par ailleurs favorisé la création de l'ARPE, association qui regroupe des activités éducatives et sportives ouvertes aux habitants du quartier.

Le cadre d'action de l'association s'inscrit aujourd'hui au cœur des politiques publiques de l'hébergement d'urgence et de l'action sociale, mais également de la jeunesse et de l'emploi. À ce titre elle contracte avec les services de l'Etat pour co-financer son action et fait appel à la générosité du public pour financer les volets qui ne sont pas pris en charge par l'Etat et les dispositifs de droit commun.

L'association LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN compte à ce jour :

- Un CHU, le centre d'hébergement le Refuge (289 personnes en hébergement, 28 places de mise à l'abri, 30 places d'hébergement d'urgence et 30 places mobilisables à la demande de l'Etat) ;
- Un FJT de 114 places ouvertes à des jeunes actifs ou en recherche d'emploi ;
- Une pension de famille de 30 places et une résidence sociale de 15 places ;
- Deux foyers dédiés à l'accueil des femmes sans enfant, de 49 et 59 places implantés dans les 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements Parisiens ;
- Une Halte de Nuit dans le 5^{ème} Arrdt de Paris (15 places) ;
- Un accueil de jour (ESI) qui apporte assistance chaque jour à environ 200 personnes en situation d'errance ;



- Et une activité d'insertion par l'activité économique déclinée en deux chantiers d'insertion (ACI) en Nettoyage (34 personnes) et en Restauration (24 personnes), complétés par des personnes en situation de rue remises en emploi via le Dispositif Premières Heures (5500 heures en 2023).

Conformément à son objet premier l'association : apporte soutien, hébergement, accompagnement et accès à l'emploi pour des personnes dont la situation requiert une assistance et ce sans aucune discrimination.

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité d'accueil et d'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- Activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)

Les statuts prévoient, en plus des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale, sur rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, la présentation des comptes des établissements et activités existants à savoir :

- Le Refuge (comprenant le Refuge, les foyers femmes, la Halte de Nuit), et les Chantiers d'Insertion),
- L'accueil de jour « l'Arche d'Avenirs »,
- La Maison Relais et Résidence Sociale « la Villa de l'Aube »,
- Le Foyer de jeunes travailleurs « Paulin Enfert »,
- Le Siège,
- La Vie Associative

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers et avoir une meilleure lecture des actions sociales menées par les différents établissements de l'association, **les charges des services fonctionnels communs**, refacturées aux établissements, **comme les charges de siège**, sont présentées dans les états du Siège et non plus dans les états du Refuge (comprenant Refuge, foyers femmes, Halte de Nuit et Chantiers d'insertion).



3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

3.1 Immeubles – Terrains

Accueil de jour « l'Arche d'Avenirs »

113, rue Regnault - 75013 PARIS

Bâtiments : 1.025 m²

Foyer de Jeunes Travailleurs « Paulin Enfert »

52-54, rue Bobillot - 75013 PARIS

Terrain partagé avec la Pension de Famille : 1 206 m²

Bâtiments : 2 432 m²

Pension de Famille Résidence sociale « La Villa de l'Aube »

7-9, rue Martin Bernard - 75013 PARIS

Terrain partagé avec le FJT. : 1 206 m²

Bâtiments : 1 392 m²

Refuge

16-26, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

Bâtiments : 9 783 m²

Service Chantiers d'Insertion

18, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

Bâtiments : 720 m²

Siège

Locaux donnés en location par le FDPE

23, rue Charles Fourier - 75013 PARIS

Foyers Femmes

59, Rue Vergniaud 75013 Paris, bâtiment de 990 m² mis à disposition par la Ville de Paris

03, Square Guillot 75015 Paris, bâtiment de 2000 m² mis à disposition par la Fondation Jean Léon le Prévost,



Halte de Nuit

21, Place du Panthéon, bâtiment de 70 m² mis à disposition par la Mairie du 05^{ème} Arrondissement

3.2 Ressources humaines

2023	Personnel salarié en CDI	Personnel salarié en CDD	Personnel salarié en CDDI	Total
Cadres	26			26
Employés	100	20	58	178
Ouvriers	4			4
Total	130	20	58	208

3.3 Opérations de marketing direct

Au cours de l'exercice 2023 diverses campagnes de collecte de fonds ont été organisées :

- 41 campagnes de collecte de fonds multicanal :
 - 32 campagnes off-line :
 - 24 campagnes papier :
 - Prospection : 4
 - Réactivation : 4
 - Consolidation : 1
 - Fidélisation : 14
 - Upgrade PA : 1
 - 8 campagnes télémarketing
 - 9 campagnes on-line :
 - Génération de leads : 3
 - e-mailings de sollicitation : 6



Le montant total, en 2023, des ressources issues de la générosité du public, hors fonds reportés et dédiés, s'est élevé à 5 119 980 €.

- Le total des dons manuels est de 5 116 K€, dont 197 K€ au titre de l'I.F.I. (vs 200 K€ en 2022) directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- Le total perçu en 2023 au titre des legs-donations-assurances vie est de 199 K€ (vs 108 K€ en 2022)
- Le mécénat représente 85 K€ en 2023 (vs. 150 K€ en 2022).



4 Organismes liés

L'association est proche d'un ensemble de structures partageant la même raison d'être ainsi résumée : « perpétuer les œuvres de Paulin Enfert »

- L'ARPE (anciennement USCMB)
- Les Restos du Cœur via La Péniche du Cœur
- Le Fonds de dotation « Paulin Enfert »
- Les Amis de Paulin Enfert.



5 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par des crises qui ont continué d'affecter les conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

La poursuite de la guerre en Ukraine a accentué les conséquences de la crise économique d'envergure mondiale qui se traduit par une hausse des prix des matières premières, des énergies et produits de première nécessité. L'impact sur les équilibres sociaux déjà fragilisés affecte au premier rang les personnes les plus démunies.

Grâce à la mobilisation des équipes bénévoles et salariées et à un élan de générosité de la part des partenaires et des donateurs fidèles et de nombreux nouveaux donateurs, l'association les Œuvres de la Mie de Pain développe et adapte l'ensemble de ses activités pour répondre aux besoins des personnes en difficulté. Malgré l'incertitude sur le devenir des dispositifs d'urgence, l'association renforce particulièrement son investissement dans les distributions alimentaires et l'hébergement d'urgence des femmes à la rue : Foyer pour Femmes Geneviève de Gaulle Anthoinoz (Vème arrondissement), Vergniaud (XIIIème arrondissement) et Notre-Dame (XVème arrondissement).

Ainsi, le projet de pérennisation du Foyer Vergniaud a vu le jour avec la ville de Paris, les démarches ont été lancées pour la signature d'un bail à construction sur 20 ans en 2024, permettant ainsi la rénovation complète de l'établissement et améliorant les conditions d'accueil des femmes.

L'année 2023 a également été marquée par la revalorisation de la valeur du point des métiers de l'accompagnement social et médico-social avec effet rétroactif au 01/07/2022.

u



5.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

- La guerre en Ukraine se prolonge et s'ajoute à celle-ci le conflit Israélo-Palestinien.

Les effets sur les comptes 2023 sont encore difficilement quantifiables alors que la tendance inflationniste perdure sans certitudes sur la stabilisation de la hausse des prix.

L'ensemble de ces circonstances amènent à redoubler de vigilance en considération de la capacité et de la motivation des donateurs à accompagner les Œuvres de la Mie de Pain alors que les charges portant sur les énergies, les denrées alimentaires et l'ensemble des services extérieurs ne font que progresser.

- Le projet de pérennisation du Foyer Vergniaud est en discussion avec la ville de Paris. Les démarches ont été lancées pour la signature d'un bail à construction sur 20 ans en 2024, permettant ainsi la rénovation complète de l'établissement et améliorant les conditions d'accueil des femmes.
- L'ouverture du dispositif grands marginaux dans le cadre de la loi « le logement d'abord ».



6 Principes et méthodes comptables

6.1 Principes généraux

Les comptes annuels pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements suivants et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par les règlements suivants.

6.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'a été procédé à aucun changement de méthode.

6.1.2 Changements d'estimation

Il n'a été effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

6.1.3 Corrections d'erreurs

Il n'a été constaté aucune correction d'erreur significative.

6.2 Dérogations

Il n'a été pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6.3 Principales méthodes comptables

L'association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les méthodes de comptabilisation suivantes ainsi énoncées par le règlement **ANC n° 2014-03** ont été appliquées :

- La comptabilisation à l'actif,
 - des coûts de développement
 - et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- La comptabilisation en charges
 - des frais de constitution,
 - de transformation
 - et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- La comptabilisation à l'actif
 - des droits de mutation

Cu



- des honoraires ou commissions
- et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Ont également été mis en œuvre les dispositions particulières relevant du règlement **ANC n°2018-06 modifié par les règlements suivants**, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables suivants ont été appliqués :

- Prudence
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes, d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée selon la méthode des coûts historiques.



7 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, **les biens reçus à titre gratuit** sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont **comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association ou à la date d'entrée en jouissance** si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'au terme de la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs et de biens légués (mobilier ou immobilier), conformément aux dispositions du Code Civil (legs universel : Articles 1003 à 1009, legs à titre universel : Articles 1010 à 1013, ou legs particulier : Articles 1014 à 1024), avec pour conséquences des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- De jouir des fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens, provenant soit de legs soit de donations sont comptabilisés :

- Au compte « **Créances reçues par legs ou donations** » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Aux comptes **d'actif par nature** pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Au compte « **Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

u



Une **assurance-vie** dont l'association est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens reçus par **donations entre vifs** sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

7.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition
- Les actifs produits par l'association sont comptabilisés à leur coût de production
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La règle de comptabilisation des amortissements par composant qui s'applique depuis 2007 aux Associations a été respectée.

Concernant le bâtiment de l'ESI constitué de 2 étages d'un ensemble immobilier acheté en **VEFA**, les amortissements ont été calculés sur la valeur totale du bien y compris les agencements soit 3 356 359 € sur une durée de 30 ans, en mode linéaire.

La méthode d'amortissement par composant a été appliquée aux immobilisations du **FJT** suite à sa réhabilitation.

Concernant la **Maison Relais**, l'amortissement des immobilisations s'est poursuivi sur la base des durées définies en 2007.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés plus loin.



Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes :
 - valeur de marché,
 - changements importants,
 - taux d'intérêt et de rendement,
- Internes :
 - obsolescence ou dégradation physique,
 - changements importants dans le mode d'utilisation,
 - performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

7.1.1 Répartition et évolution de l'actif immobilisé (brut)

2023				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	844 632	69 521	52 626	861 527
Immobilisations corporelles	16 009 066	285 272	411 097	15 883 241
Immobilisations financières	255 459	-	-	255 459
Total	17 109 158	354 793	463 723	17 000 227

7.1.1.1 Augmentations ventilées

Augmentations de l'exercice 2023	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			69 521		
Immobilisations corporelles			285 272		
Immobilisations financières					
Total	-	-	354 793	-	-

7.1.1.2 Diminutions

Sorties de l'exercice 2023	Ventilation des sorties
	Sorties
Immobilisations incorporelles	52 626
Immobilisations corporelles	411 097
Immobilisations financières	
Total	463 723

7.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

2023				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	216 153	43 308	52 626	206 834
Immobilisations corporelles	8 958 783	530 546	321 222	9 168 106
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	9 174 935	573 854	373 848	9 374 941

G



7.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice 2023	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		43 308		
Immobilisations corporelles		530 546		
Immobilisations financières				
Total	-	573 854	-	-

7.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Sorties de l'exercice 2023	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		52 626		
Immobilisations corporelles		321 222		
Immobilisations financières				
Total	-	373 848	-	-

7.1.2.3 Modalités d'amortissements

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciel acquis : 1 à 3 ans
- Constructions : 40 ans
- Installations techniques : 20 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériel bureautique : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

W



7.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant

7.1.4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

7.1.5 Actifs inaliénables

Néant

7.1.6 Prêts aux partenaires

Néant

7.2 Actif circulant

7.2.1 Stocks et en cours fin 2023

Catégorie de stocks 2023	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de produits alimentaires	36 622		36 622
Stock de produits d'entretiens et de Nettoyage			-
Stock collecte de fonds (enveloppes + timbres)	50 685		50 685
Total	87 307	-	87 307

7.2.2 Créances, dont créances par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

7.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Au 31.12.2023, les créances reçues par legs et donations sont de **302 512 €**.



7.2.2.2 Dépréciations

Créances clients :

Les Œuvres de la Mie de Pain ont fait le choix de passer en irrécouvrable les créances liées aux résidents du Foyer des Jeunes travailleurs et de la Pension de Famille ayant définitivement quitté ces structures.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sur le FJT diminuent en 2023, passant de 25 K€ à 18 K€. Un montant de 34 K€ est passé en pertes en 2023.

Pour la Pension de Famille le montant des provisions passe de 10 K€ à 18 K€ et pas de créances irrécouvrables en 2023.

Le Refuge n'a pas de provisions de créances clients. Certains comptes de salariés du Refuge, ayant quitté l'association, ont fait l'objet d'une analyse de leur solde. Ainsi 26 K€ ont été enregistrés en pertes.

7.2.3 Précisions sur d'autres créances

La rubrique « **Créances clients, usagers et comptes rattachés** » diminue par rapport à 2022.

Une forte augmentation des « **autres créances** » de 1,260 K€ cette année contre 702 K€ en 2022 due pour la majorité :

- aux produits à recevoir des dons 2023 pour 555 K€ (carte bancaire, titre restaurant encaissés sur 2024), de la formation continue OPCO santé de 131 K€ et du co-financement du conseil départemental au profil de l'IAE de 166 K€.

7.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Fin 2023, les charges constatées d'avance les plus significatives sont les suivantes :

- ADFINITAS (Marketing) 75 K€
- FONCIERE OYKOS (Loyer) 30 K€
- KOESIO (Infogérance) 8 K€

7.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

2023	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	37 545	56 411	37 545	56 411
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	37 545	56 411	37 545	56 411

7.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

a



7.4.1 Tableau de variation des Fonds propres 2023

Variation des fonds propres 2023	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	757 128	-	-	-	-	-	-	-	757 128	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour projet	10 694 783	-	-	-	1 445 204	1 445 204	-	-	12 139 987	-
Report à nouveau	978 675	-	-	-	-	-	-	-	978 675	-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 445 204	-	1 445 204	-	172 039	172 039	-	-	172 039	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	1 177 335	-	-	-	25 000	-	-	-	1 050 934	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	15 053 125	-	1 445 204	-	1 642 243	1 617 243	151 401	-	15 098 763	-

A l'issu de l'AG 2022, il a été approuvé l'affectation du résultat 2022 au fonds de réserves pour projet (1 445 204€). Ce qui porte celui-ci à 12 139 987€.

3



7.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'association. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'association. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'association qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre association ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	70 795			70 795
-				
-				
Fonds propres complémentaires	686 333			686 333
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
-				
- Autres apports sans droit de reprise	686 333			686 333

7.4.2 Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise

7.4.2.1 Première situation nette établie

La situation nette au 31 décembre 2022 s'établit à 13 875 K€.

Au 31 décembre 2023 la situation nette s'établit à 14 047 K€.

7.4.2.2 Fonds statutaires

Les fonds statutaires s'établissent à 71 K€ et sont rattachés à l'établissement « Le Refuge ».



7.4.2.3 Réserves pour projet de l'association

Le « projet de l'association », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

- Accueillir - Héberger
- Insérer par l'activité économique

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Vie Associative	10 694 783	1 445 204			12 139 987
Total	10 694 783	1 445 204	-	-	12 139 987

7.4.3 Report à nouveau

Avant répartition du résultat de l'exercice 2023			
Nature du report	Débitéur	Créditeur	Montant net
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'association : Fonds Propres)		978 675	978 675
Solde	-	978 675	978 675

7.4.4 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs

Le résultat de l'exercice est un excédent de :

- 172 039 €, résultat définitivement acquis à l'Association

7.4.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont :

CV



- soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non,
- soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Nous avons choisi de :

- reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur

le poste subventions d'investissement (diminution),

le poste report à nouveau (augmentation),

effet correspondant à la méthode que nous avons retenue et décrite ci-dessus.

G

7.5 Fonds reportés et dédiés

7.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situations 2023	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (789)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Ressources					
Legs et donations	677 512	625 457	96 465	148 521	677 512
Total	677 512	625 457	96 465	148 521	677 512

7.5.2 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation 2023		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	161 410	42 022	58 710			144 723	
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-			-	
Ressources liées à la générosité du public	172 874	96 000	37 883			230 991	
TOTAL	334 284	138 022	96 592	-	-	375 714	-

7.5.2.1 Dons manuels

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Ressources					
Dons manuels	230 991	172 874	37 883	96 000	230 991
Total	230 991	172 874	37 883	96 000	230 991

a



7.5.2.2 Subventions d'exploitation

Situations 2023	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Ressources					
Subventions d'exploitations	144 723	161 410	58 710	42 022	144 723
Total	144 723	161 410	58 710	42 022	144 723

Handwritten signature or mark.

7.6 Variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	200 550	122 811	150 550	172 811
Provisions pour charges				
Total	200 550	122 811	150 550	172 811

7.6.1 Aménagement du cadre général - Augmentations (colonne B)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	-		122 811
Provisions pour charges			
Total	-	-	122 811

7.6.2 Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des reprises			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Provisions réglementées				-
Provisions pour risques	150 550		-	150 550
Provisions pour charges				-
Total	150 550	-	-	150 550

a

7.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice (a)	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice (b)
Provisions pour risques	200 550		122 811	150 550	-		172 811
Provisions pour charges							
Total	200 550	-	122 811	150 550	-	-	172 811

7.8 Dettes

7.8.1 Précisions sur les dettes

La rubrique « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » comporte :

- les comptes courants ci-dessous au 31/12/2023 :
 - E.S.I - compte ouvert à la société générale : 985 535 €
 - F.J.T - compte ouvert à la société générale : 918 305 €
 - SIE - compte ouvert à la société générale : 2 926 459 €

Pour un total de 4 830 299 €

- les emprunts auprès des établissements de crédit pour 1 693 596 €

Les intérêts courus de la période pour 3 985 € sont enregistrés à la ligne « Emprunts et dettes financières divers ».

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés augmentent significativement par rapport à 2022.

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 1 671 721 €.

7.8.1.1 Produits constatés d'avance

- Néant

7.8.1.2 Subventions à reverser

- Néant

a

7.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

2023								
Créances (1)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (2)	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :	255 459	-	255 459	Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations	-			- Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1) Autres	255 459		255 459	Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :	6 524 044	5 282 713	1 128 894	112 437
Créances de l'actif circulant :	1 918 584	1 918 584		- à 1 an au maximum à l'origine	4 830 448	4 830 448		
Créances Clients et Comptes rattachés	355 241	355 241		- à plus de 1 an à l'origine	1 693 596	452 265	1 128 894	112 437
Créances reçues par legs ou donations	302 512	302 512						
Autres	1 260 831	1 260 831		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	76 896	76 896		
Charges constatées d'avance	155 540	155 540		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 624 884	1 624 884		
				Dettes des legs ou donations	-	-		
				Dettes fiscales et sociales	1 671 721	1 671 721		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes (3)	2 371	2 371		
				Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	2 329 584	2 074 124	255 459	TOTAL	9 899 915	8 658 585	1 128 894	112 437
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	391 717			
				(3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)				



8 Informations relatives au compte de résultat

8.1 Présentation par origine et destination (CROD) Produits et charges

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION			
	Exercice 2023		Exercice 2022	
	au 31.12.2023	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 119 980	5 119 980	4 998 020	4 998 020
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 235	4 235	4 385	4 385
1.2 Dons, legs et mécénat	5 115 745	5 115 745	4 993 635	4 993 635
- Dons manuels	4 831 407	4 831 407	4 736 075	4 736 075
- Legs, donations et assurances-vie	199 771	199 771	107 774	107 774
- Mécénat	84 567	84 567	149 786	149 786
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 261 355		1 834 990	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	314 904		301 271	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 946 451		1 533 719	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 811 479		9 661 494	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	188 095		418 006	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	96 592	37 883	245 660	220 591
TOTAL	17 477 502	5 157 863	17 158 170	5 218 611
B- CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	13 347 017	2 920 192	12 042 746	1 617 092
1.1 Réalisées en France	13 347 017	2 920 192	12 042 746	1 617 092
- Actions réalisées par l'organisme	13 347 017	2 920 192	12 042 746	1 617 092
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 098 770	1 969 632	2 065 007	1 930 568
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 969 632	1 969 632	1 930 568	1 930 568
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	129 138		134 438	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 538 198		1 295 975	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	179 222		44 336	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	4 234		476	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	138 022	96 000	264 426	225 747
TOTAL	17 305 463	4 985 824	15 712 966	3 773 407
EXCEDENT OU DEFICIT	172 039	172 039	1 445 204	1 445 204

Ge



8.2 Présentation par origine et destination (CROD) Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 320 129	1 320 129	1 143 539	1 143 539
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	1 320 129	1 320 129	1 143 539	1 143 539
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	1 320 129	1 320 129	1 143 539	1 143 539
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 293 194	1 293 194	1 078 863	1 078 863
Réalisées en France	1 293 194	1 293 194	1 078 863	1 078 863
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	26 936	26 936	64 676	64 676
TOTAL	1 320 129	1 320 129	1 143 539	1 143 539

4



8.3 Déficits et excédents par établissement avant répartition des dons

Déficit ou excédent de l'exercice 2023	Déficit	Excédent
1 Le Refuge	- 2 183 104	-
2 Pension de Famille/Villa de l'Aube	- 81 095	-
3 ESI	- 262 192	-
4 FJT	- 329 490	-
5 Siège	-	-
5b Commun	-	-
6 Vie Associative	-	3 027 920
Totaux Déficit / Excédent	- 2 855 881	3 027 920
Total Association		172 039

C



8.4 Produits du compte de résultat par origine et destination

8.4.1 Produits liés à la générosité du public

8.4.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur. Il s'agit de la cotisation des membres adhérents de l'association. Notre association peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

g



8.4.1.2 Dons, legs et mécénat : dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Il comprend également :

- 130 K€ au titre de l'I.F.I. directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- 81 K€ directement affectés à l'Arche d'Avenirs (seule structure habilitée à recevoir ces dons) pour l'achat exclusif de duvets ;

8.4.1.3 Dons, legs et mécénat : Legs

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	-
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	185 519
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	156 182
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	96 465
CHARGES	
Montants	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations, destinés à être cédés	89 875
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations, destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	148 521
SOLDE DE LA RUBRIQUE	199 771

8.4.1.4 Dons, legs et mécénat : Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention. Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

u



Pour l'année 2023, nous enregistrons près de 85 k€ sur le poste mécénat contre 150 k€ l'année précédente

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En termes de ratio, la rubrique « **dons legs et mécénat** » représente 29 % des produits du CROD contre 29 % pour l'année 2022.

La rubrique « **dons legs et mécénat** » a permis de financer en 2023, 38 % des missions sociales de l'association.

8.4.1.5 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre association ou fondation. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une association tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette association, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation puisqu'elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'association.

Pour l'année 2023, les contributions financières représentent 314 K€.

8.4.1.6 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Les ventes de marchandises et de prestations de services dont la participation des hébergés ;

Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :

- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.



Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

8.4.2 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
 - les subventions d'exploitation ;
 - la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics définis à l'article 142-9.

8.4.2.1 Subventions

« Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Certaines conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, nous ne comptabilisons pas la subvention en produits. Nous n'avons à ce jour aucune convention comprenant une condition suspensive ou résolutoire.

À noter que :

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».



La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

8.4.2.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;

les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné. C'est le cas des produits liés :

à la Prestation de service ordinaire CAF dans nos comptes ;

aux aides de poste de la DIRECCTE / DRIET

8.4.2.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention (2023)	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics	-	942 508	-	96 086	-
Subvention d'exploitation	-	8 431 545	185 496	-	4 443
Subvention d'investissement	-	-	151 401	-	-
Total	-	9 374 053	336 897	96 086	4 443
					9 811 479

Pour l'année 2023 ; nous comptabilisons un total de 9 811 K€ qui ont permis de financer 74 % des missions sociales soit 6 points de moins qu'en 2022.



Financeur 2023	ESI - "Arche d'Avenir"	FJT - "Paulin Enfert"	PFA - "Villa de l'Aube"	REFUGE	Pôle IAE	VIE ASSOCIATIVE	Total
DEPARTEMENT DE PARIS					328 000		328 000
DRIETS - AIDES AU POSTES					942 508		942 508
DRIETS CHI FDI					-11 494		-11 494
DRIHL	357 502	40 810	224 947	7 297 780			7 921 039
Mairie de Paris - DASES	320 000						320 000
FONJEP		4 443					4 443
MAIRIE DE PARIS - JEUNESSES et SPORT		37 000					37 000
AGLS							0
PSO - CAF		96 086					96 086
FNDVA							0
Autres	20 096					2 400	22 496
Total	697 598	178 339	224 947	7 297 780	1 259 014	2 400	9 660 078

A ce total de subventions d'exploitation et concours publics, s'ajoute les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat pour un total de 151 401 €.

8.4.3 Utilisations des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation 2023		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	161 410	42 022	58 710			144 723	
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-			-	
Ressources liées à la générosité du public	172 874	96 000	37 883			230 991	
TOTAL	334 284	138 022	96 592	-	-	375 714	-

Les fonds dédiés au 31/12/2023 sont de 376 K €

Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : 37 K€

W



8.5 Charges du compte de résultat par origine et destination

8.5.1 Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination ainsi que de leur quote-part relevant de la générosité du public sont les suivantes :

Les dépenses des établissements représentent les missions sociales. Elles sont identifiables par des codes analytiques distincts par établissements et activités au sein de chaque établissement.

Les frais du siège constituent les frais de fonctionnement de l'association dont les frais de recherche d'autres ressources. Ces frais sont identifiés par le code analytique SZZZZ

Les frais communs sont isolés sur le code analytique CZZZZ et sont repartis entre les différentes rubriques du CROD selon la répartition ci-dessous :

Détail de frais communs	Missions Sociales	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche d'autres ressources	Frais de Fonctionnement
Salaires du siège de l'association	40%	10%	10%	40%

Les frais d'appels à générosité du public sont isolés selon ces codes analytiques suivants :

VFGCOZ, VFGSI1 ,VLG192 ,VLG196 ,VLGFGZ ,VMCDF1 ,VMCDF2 ,VMCDF8 ,VMCDF9 ,VMCDFA,VMCDFD,VMCDP1,VMCPC1,VMCPF1,VMCPF2,VMCPF3,VMCPF4,VMCPF5 ,VMCPF6,VMCPF7,VMCPF8,VMCPF9,VMCPFA,VMCPFB,VMCPFC,VMCPFD,VMCPFE ,VMCPFF,VMCPP1,VMCPP2,VMCPP3,VMCPP4,VMCPR1,VMCPR2,VMCPR3,VMCPR4 ,VMCTC1,VMCTC2,VMCTC3,VMCTF1,VMCTF2,VMCTF3,VMCTPZ,VMCTR1,VMCTR2 ,VMDZZZ,VTDFBZ,VTDFPZ,VTDRFZ,VTDSI2

Une quote-part de 10% des frais communs en CZZZZ

8.5.2 Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'association pour la réalisation de ses missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

W



Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent :

les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les achats de marchandises, fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

L'objet de l'association (missions sociales) est précisé à l'art.1 des statuts :

« assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, ..., ainsi que par des visites et assistance à domicile ; éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, union sportive de la maison blanche »

8.5.2.1 Actions réalisées par l'organisme : France

L'ensemble de l'activité de l'association se déroule en France et plus précisément dans le 13^{ème} arrondissement, un Foyer pour Femmes dans le 15^{ème} arrondissement ainsi qu'une Halte de Nuit pour femme dans le 05^{ème}. Les missions sociales de l'association pour l'année 2023 peuvent être résumés ainsi :

	Dépenses - missions sociales			personnes hébergées/accueillies		
	2022	2023	% var	2022	2023	% var
Axe 1 : Mission d'accueil et de mise à l'abri	353 697 €	1 176 778 €	-21%	1 203	838	30%
Axe 2 : Mission d'hébergement	8 167 573 €	6 981 349 €	17%	574	558	3%
Axe 3 : Logement adapté	1 731 588 €	1 477 261 €	17%	200	228	-14%
Axe 4 : Mission d'insertion par l'activité économique	2 301 534 €	2 117 701 €	-1%	115	130	13%
Total hors VAS	12 554 792 €	11 753 089 €	10,05%	2 092	1 754	16,16%
Vie Associative	412 225 €	289 687 €	42%	2 092	1 754	16%

8.5.3 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'association dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des

CC



subventions ou autres concours publics. Dans notre cas, ces frais sont essentiellement une quote-part de la masse salariale des personnels du siège de l'association.

8.5.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

- Frais de recherche de dons et libéralités :

(frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat;),

- Frais de traitement de dons et libéralités :

(des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public).

Pour l'année 2023, ces frais représentent : 1 970 k€

1 840 K€ de frais directs de recherche et de traitement de dons et libéralités. En hausse par rapport à 2022 de 44 K€ dû entre autres aux frais de traitement des dons dont les affranchissements.

129 K€ correspondant à 10% des salaires du siège.

8.5.3.2 Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources sont les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement et sont essentiellement une quote-part de la masse salariale du siège ainsi que du personnel commun de l'association.

Pour l'année 2023 ces frais représentent :

129 K€ et sont essentiellement une quote-part de masse salariale de l'ensemble du personnel impliqué dans la prospection, rédaction, envoi et suivi des appels à projets :

Directeur de l'association :



- Pilotage de la stratégie de recherche
- Gestion des liens avec les financeurs (dialogue de gestion)
- Prospection

Une quote-part de la masse salariale de la chargée de mission développement sur la partie :

- Rédaction du narratif des projets
- Rédaction du compte rendu narratif

Une quote-part de la masse salariale du contrôleur de gestion sur la partie :

- Budget prévisionnel des projets
- Compte rendu financier des projets

8.5.4 Frais de fonctionnement

Nos frais de fonctionnement sont essentiellement nos frais de siège et concernent l'ensemble des frais nécessaires pour faire fonctionner le siège de l'association. Ces frais comportent une quote-part de masse salariale de l'ensemble des fonctions supports de l'association.

À noter qu'une partie de ces charges sont affectées aux rubriques :

MISSIONS SOCIALES : il s'agit d'une quote-part de masse salariale des salariés du siège contribuant directement dans la réalisation de ces missions sociales dont notamment :

- Le Directeur de l'association ayant la fonction de représentation auprès des tiers
- La Directrice Administratif
- Le contrôleur de gestion qui assure le pilotage des budgets des établissements
- La chargée de missions développement en charge du développement de la vie associative dont notamment le pilotage du futur projet associatif.

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS : Là également il s'agit d'une quote-part de la masse salariale de l'ensemble des salariés du siège intervenant dans le cycle de recherche et de gestion des autres ressources dont l'essentiel concerne les subventions et les concours publics.

8.5.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations pour cette année 2023, s'élèvent à 179 K€ :



- 122 K€ de dotations aux provisions pour congés payés des salariés en longue maladie
- 54 K€ de dépréciations de créances douteuses.

8.5.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Le report en fonds dédiés de l'exercice est de concerne :

L'opération Duvet sur l'établissement E.S.I - Arche d'avenir pour 81 K€ ;

Une subvention de DRIEET de 25 K€ pour le financement ESI et DRHIL de 17 K€ pour le Refuge.

Une subvention Eau de Paris de 15 K€.

8.6 Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'association qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts. Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

u



La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Nous avons décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes
 Dons de produit alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes ; Collecte alimentaire valorisé à 3,70 € le kg ;

Dons de produit non alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes

Bénévolat valorisé selon recommandations des pouvoirs publics

Commodat sur l'occupation de la Halte de Nuit 5^{ème} Arrondissement

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Dons en Nature	Prix d'achat H.T	774 827
Collecte alimentaire (35380KG)	1kg = 3,70 €	130 906
Bénévolat (1)	13,83 € / heure de bénévolat	266 496
Commodat		147 900
<i>Offerte :</i>		
Total 2023		1 320 129

Les dons de produits alimentaires hors collecte sont suivis hebdomadairement par type d'article et selon le prix d'achat hors taxe cédé par le donateur.

Les dons de collecte alimentaire sont pesés à l'arrivé et entreposé par nature d'article dans l'espace de stockage du Refuge.

L'association dispose d'un pôle dédié aux suivis du bénévolat et de l'action bénévole qui recense les bénévoles ainsi que leurs activités entre les différentes structures de l'association. Le suivi des heures de bénévolat s'effectue à chaque mobilisation des bénévoles auprès de chaque établissement.

8.6.1 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

8.6.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.



Le bénévolat est un axe majeur de notre projet associatif. En effet la structure de l'association repose en partie sur l'engagement sans contrepartie de nos bénévoles. Ces engagements vont de la collecte alimentaire en passant par le service repas au refuge jusqu'au cours de français et les différents accompagnements nécessaires à l'insertion de nos publics.

8.6.1.2 Dons en nature

Un don en nature est une contribution non-financière sous la forme de biens ou de services. C'est l'une des différentes formes de soutien que nos donateurs nous apportent dans le cadre de nos activités.

Nous avons bénéficié en 2023 de :

- Auprès des grossistes : 775 K€ de dons alimentaires ;
- Auprès des particuliers dans le cadre des deux campagnes de collecte alimentaire en partenariat avec la banque alimentaire : 130 K€ de dons alimentaires et non alimentaires



8.7 Tableau de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	905 733				905 733
Mises à disposition gratuites de biens	147 900				147 900
Prestations de services					0
Personnel bénévole	239 561			26 936	266 496
TOTAL	1 293 194	0	0	26 936	1 320 129

u



TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2022

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisation en France		Réalisation à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				
	par organisme	à d'autres organismes	par organisme	à d'autres organismes						
Achats stockés de matières premières et fournitures	670 465	-	-	-	-	-	-	-	670 465	
Variation des stocks	20 404	-	-	-	-	-	-	-	20 404	
Achats de matériel, équipements et travaux	26 453	-	-	-	-	-	-	-	26 453	
Achats non stockés de matières premières et fournitures	1 080 024	-	-	-	-	20 966	-	-	1 100 991	
RRR Obtenues sur achats	16 083	-	-	-	-	-	-	-	16 083	
Prestations de service avec des entreprises	557 567	-	-	-	688 376	-	-	-	1 333 437	
Locations	734 476	-	-	-	2 691	-	-	-	934 873	
Charges locales et de copropriété	34 150	-	-	-	-	-	-	-	48 111	
Entretiens et réparations	398 286	-	-	-	-	4 230	-	-	402 576	
Primes d'Assurance	56 774	-	-	-	1 049	1 342	-	-	59 165	
Divers	132 119	-	-	-	-	83 640	-	-	215 759	
Personnel extérieur à l'établissement	308 167	-	-	-	-	6 629	-	-	314 797	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	134 178	-	-	-	61 200	-	-	-	512 230	
Publicité, publications, relations publiques	3 483	-	-	-	485 850	-	-	-	489 557	
Déplacements, missions et réceptions	11 580	-	-	-	1 737	-	-	-	22 816	
Frais postaux et frais de télécommunications	82 217	-	-	-	576 037	-	-	-	703 930	
Services bancaires et assimilés	13 067	-	-	-	11 476	-	-	-	47 032	
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	520 578	-	-	-	-	109 239	-	-	629 817	
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	26 064	-	-	-	-	-	-	-	26 064	
Rémunérations du personnel	5 445 458	-	-	-	85 939	343 756	-	-	5 961 092	
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 788 290	-	-	-	39 392	157 526	-	-	2 024 569	
Autres charges sociales	280 733	-	-	-	3 817	18 673	-	-	307 041	
Autres charges de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aides financières	34 460	-	-	-	-	-	-	-	34 460	
Charges diverses de gestion courante	69 363	-	-	-	2 079	94	-	-	71 536	
Charges d'intérêts	20 312	-	-	-	-	15 191	-	-	35 503	
Quotes-part de résultats sur opérations faites en commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 176	-	-	-	-	-	-	-	3 176	
Charges exceptionnelles - année antérieure	434 173	-	-	-	-	-	-	-	471 170	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dotations aux amortissements et aux provisions charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dotations aux provisions	517 904	-	-	-	-	55 950	-	-	573 854	
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	179 222	-	179 222	
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	138 022	138 022	
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	4 234	4 234	
TOTAL	13 347 017	-	-	-	1 969 632	129 138	179 222	138 022	17 505 463	

9



8.8 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

8.8.1 Charges Financières, aides financières

CHARGES FINANCIERES

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'association en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement. Nous comptabilisons pour 2023, 35 K€ de charges financières dont :

- 34 K€ affectés en missions sociales
- 1 K€ en frais de fonctionnement

AIDES FINANCIERES

Une aide financière est :

soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;

soit une contribution financière facultative octroyée par une association à une autre association destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Dans notre cas, les aides financières sont des sommes d'argent accordées à nos hébergés. Ces sommes servent pour les plus démunis, dans le cadre des démarches de renouvellement de titre de séjour. Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens mais sont bien des sommes permettant de contribuer à la démarche d'accompagnement de nos hébergés.

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charge d'exploitation ; soit 32 K€ en 2023.

4



8.9 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

8.9.1 Produits à recevoir (autres créances)

Les produits à recevoir de l'exercice concernent essentiellement :

- Les dons manuels 2023 encaissés en 2024 de 555 K€
- La subvention DASES de 70 K€
- Le remboursement des formations de 131 K€
- Et la subvention au profit du chantier d'insertion de 166 K€

8.9.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

	2023	2022
Charges constatés d'avance	155 540	100 817
Produits constatés d'avance	0	3 182

g

8.9.3 Charges et produits exceptionnels

	2023	2022
Charges exceptionnelles :	597 157	236 087
Sur opération de gestion	474 346	236 087
Sur opération en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	122 811	-
Produits exceptionnels	420 681	169 408
Sur opération de gestion	418 472	78 534
Sur opération en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 210	90 874
Résultat exceptionnel	- 176 476	- 66 679

8.9.4 Transferts de charges

Les transferts de charge de l'année 2023 sont de 182 K€

- Les remboursements des frais de formation par OPCO SANTE 141 K€
- Les remboursements de sinistres assurés 6 K€
- Divers produits 35 K€

8.9.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires de Commissariat aux comptes	Montant
- Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	72 000
- Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux en € (dont 20% TVA)	72 000

a

8.9.6 Etat séparé des avantages ou ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023

Etat séparé des avantages ou ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023						
Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Total Allemagne						1 885
Total Andorre						480
Total Autriche						140
Total Belgique						1 254
Total Canada						415
Total Espagne						185
Total Etats-Unis						810
Total Irlande						100
Total Italie						120
Total Luxembourg						200
Total Mexique						600
Total Norvège						240
Total Pays-Bas						25
Total Royaume-Uni						3 005
Total Singapour						72
Total Suisse						1 400
Total Ukraine						4
Totaux						10 935

Le tableau détaillé est disponible au service financier.

u

9 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)
Édition du : 01/01/2023 au 31/12/2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2023	Exercice 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2023	Exercice 2022
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	2 920 192	1 617 092	1.1. Cotisations sans contrepartie	4 235	4 385
- Actions réalisées par l'organisme	2 920 192	1 617 092			
- Versements à un organisme central ou d'autres			1.2. Dons, legs et mécénats	5 115 745	4 993 635
			- Dons manuels	4 831 407	4 736 075
			- Legs, donations et assurances-vie	199 771	107 774
			- Mécénats	84 567	149 766
1.2. Réalisées à l'étranger			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité	-	-
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 969 632	1 930 568			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 969 632	1 930 568			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		-			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	4 889 824	3 547 660	TOTAL DES RESSOURCES	5 119 980	4 998 020
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES DES PROVISIONS	-	-
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	96 000	225 747	3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37 883	220 591
EXCEDENT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	172 039	1 445 204	DEFICIT DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	5 157 863	5 218 611	TOTAL GENERAL	5 157 863	5 218 611
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 539 095	4 093 892
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	172 039	1 445 204
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 711 134	5 539 095

E

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022		Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE	1 320 129	1 143 539	RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 320 129	1 143 539
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 293 194	1 078 863	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 320 129	1 143 539
Réalisées en France	1 293 194	1 078 863	Bénévolat	266 496	306 173
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	147 900	1 596
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	905 733	835 769
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	26 936	64 676			
Total	1 320 129	1 220 946	Total	1 320 129	1 143 539

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	798 332	793 176
(-) Utilisation	663 340	220 591
(+) Report	96 000	225 747
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	230 992	798 332

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisent les montants correspondants en début d'exercice et en fin d'exercice.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début de l'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en fin d'exercice prennent en compte les montants, d'une part, de l'excédent ou du déficit de la générosité du public de l'exercice et, d'autre part, des investissements et désinvestissements nets financés par la générosité du public de l'exercice, qui sont précisés.

g



La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- Diminué du prix de vente des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- des cotisations sans contrepartie ;
- des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;
- des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Les principes qui ont présidés à l'affectation des coûts sont identiques à ceux de l'affectation des coûts au niveau du CROD (voir 8.4.1).

4



10 Autres informations et engagements

10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

La Présidente de l'Association ainsi que les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération de quelque sorte.

Pour ce qui concerne les salaires versés aux trois personnes les mieux rémunérées, ils s'élèvent à **250 246 €** sur l'année 2023.



11 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

11.1 Engagements financiers donnés et reçus

Pour mémoire, l'association les œuvres de la mie de pain a :

- reçu un engagement en date du 07 février 2008 pour une durée de 20 ans pour l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts à hauteur de 1 400 000 euros.
- signé au profit de SOLENDI une garantie hypothécaire de deuxième rang sur l'ensemble immobilier réalisé.

11.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

L'association a décidé de ne pas comptabiliser de provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés. Les indemnités de départ à la retraite sont estimées à **375 556 €** charges sociales comprises.

11.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

11.3 Autres opérations non inscrites au bilan

- ✓ Une subvention de 60 979 € a été accordée en 2002 aux « Restos du Cœur » avec droit de retour en cas de dissolution.
- ✓ Un apport avec droit de reprise de 240 000 € a été consenti par les Œuvres de la Mie de pain à l'ARPE par une convention du 25 juillet 2015. La somme de 120 000 € a été versée en 2016. Le solde de l'apport a été versé le 30 juillet 2021 pour 120 000 €.
- ✓ Dans le cadre des cotisations sociales à verser, nous pourrions être redevable de la taxe sur les transports à verser auprès d'île de France Mobilités (Ex_STIF). Cependant, compte-tenu de notre statut d'association RUP, nous pouvons être partiellement exonérés de cette taxe à la condition d'en faire la demande auprès de l'organisme receveur. Ce dernier délivre une exonération valable pour une durée de trois ans qu'il faut renouveler à chaque fois. Le renouvellement de demande d'exonération a été fait le 22 août 2019 pour la période 2019-2022. Une nouvelle demande d'exonération a été faite pour la période 2022-2025. D'après la réponse d'île de France Mobilités en date du 28 février 2024, l'exonération de la taxe ne nécessite pas de décision préalable conformément à



l'arrêt de la 2^{ème} chambre civile de la Cours de Cassation du 09 septembre 2021
(20-11-056).

A large, stylized handwritten mark in black ink, resembling a cursive letter 'e' or a similar symbol.

12 Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association

12.1 Tableau de refacturation de personnel entre établissements

REFACTURATION DE PERSONNELS ENTRE ETABLISSEMENTS							
2023							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
CHARGES							
Personnels SIEGE	1 400 619	126 152	148 897	36 576	1 077 997		10 997
Personnels Chantiers	<u>470 000</u>	49 795	24 898	12 449	366 634	6 224	10 000
Nettoyage							
Total charges	1 870 619	175 947	173 795	49 025	1 444 631	6 224	20 997
PRODUITS							
Personnels SIEGE	1 400 619					1 400 619	
Personnels Chantiers	<u>470 000</u>				470 000		
Nettoyage							
Total produits	1 870 619	-	-	-	470 000	1 400 619	-
Produits - Charges	-	- 175 947	- 173 795	- 49 025	- 974 631	1 394 395	- 20 997

12.2 Tableau de ventilation des frais de siège et autres charges communes

VENTILATION DES FRAIS DE SIEGE							
2023							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
Siège (Charges)	739 734						
Siège (Produits)	<u>156 488</u>						
Frais de Siège	583 247	42 783	44 362	24 789	380 327	583 247	90 986
Produits Frais de Siège	<u>583 247</u>	0	0	0	0	583 247	0
Produits - Charges	0	-42 783	-44 362	-24 789	-380 327	583 247	-90 986

9

VENTILATION AUTRES CHARGES DU COMMUN (2023)

2023

	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
CHARGES	187 454	5 730	9 148	4 268	92 678	17 568	58 062
PRODUITS	187 454						
Produits - Charges	-	- 5 730	- 9 148	- 4 268	- 92 678	- 17 568	- 58 062

12.3 Tableau de répartition des dons et résultats par établissement

Résultat avant répartition des dons

Déficit ou excédent de l'exercice 2023		Déficit	Excédent
1	Le Refuge	- 2 183 104	-
2	Pension de Famille/Villa de l'Aube	- 81 095	-
3	ESI	- 262 192	-
4	FJT	- 329 490	-
5	Siège	-	-
5b	Commun	-	-
6	Vie Associative	-	3 027 920
Totaux Déficit / Excédent		- 2 855 881	3 027 920
Total Association			172 039

Répartition des dons

Ventilation des dons 2023		Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Refuge	Hébergement	1 549 301	
	Foyer 13	221 932	
	Foyer 15	116 432	
	Halte de Nuit 5	97 271	
	Chantiers d'insertion	198 168	
	Total	2 183 104	
Pension de famille		81 095	
ESI		262 192	
FJT		329 490	
Vie Associative			2 855 881
Total général		2 855 881	2 855 881

a



Résultats par établissements après ventilation des dons

Déficit ou excédent de l'exercice 2023	Déficit	Excédent
1 Le Refuge	-	
2 Pension de Famille/Villa de l'Aube	-	
3 ESI	-	
4 FJT	-	
5 Siège	-	
5b Commun	-	
6 Vie Associative		172 039
Totaux Déficit / Excédent	-	172 039
Total Association		172 039

u